



- SÉJOUR LINGUISTIQUE - ARCACHON, FRANCE

Profitez des vacances d'été pour suivre des cours de français combiné à un programme d'activités.

Découvrez Arcachon, pôle d'attraction bien connu de la côte Atlantique ! Une région est réputée pour ses magnifiques plages et ses forêts de sapins.

CEI ARCACHON

Centre de langue au coeur de la station balnéaire.



Âge 12-18 ans

Durée 2 - 4 semaine(s)

Prix: 2 semaine(s) à partir de
€1870 Tarif WEP!



4,5 / 5

[\(12 Avis\) > Lire](#)

4 semaine(s) à partir de

€ 2738 Tarif WEP!

Passez des vacances inoubliables en France !

Vous suivez des cours de français à Arcachon, station balnéaire de la côte Aquitaine réputée pour ses magnifiques plages, son bassin et son climat ensoleillé, tout en profitant d'un programme d'activités aussi varié qu'amusant !



Pourquoi choisir cette école ?



Plage

Pôle d'attraction de la côte Atlantique, découvrez ses magnifiques plages.



Nature

Les forêts de sapins donnent un cachet tout à fait typique à la ville !



Surf

Option de cours combinant des cours de surf à des cours de français.



Rencontres internationales

Rencontrez des jeunes de diverses nationalités...

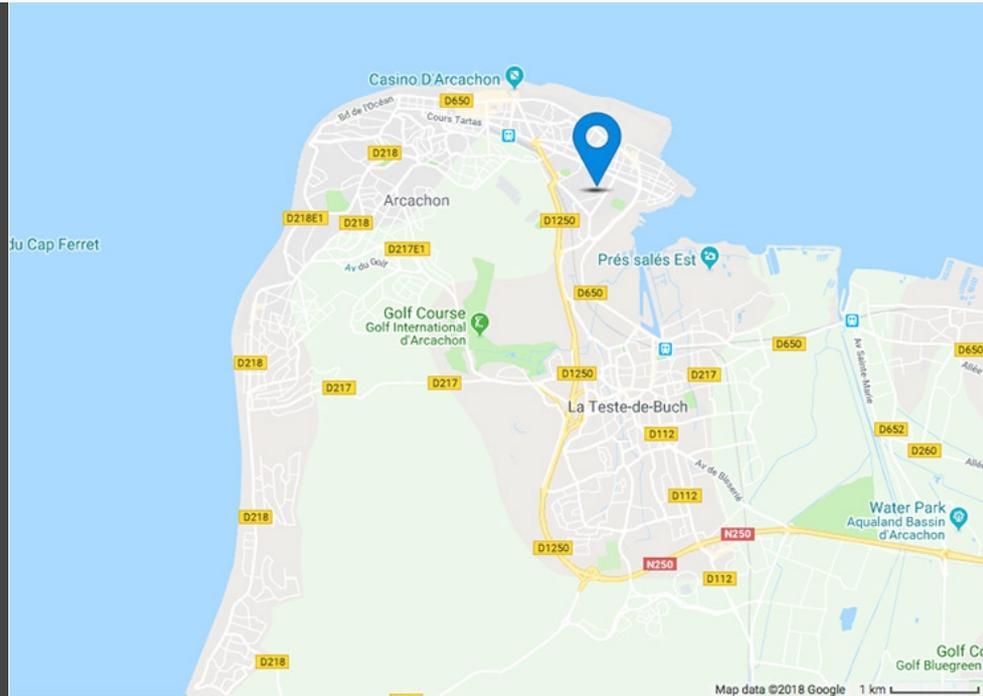
Situation de mon école

À ARCACHON

Station balnéaire pittoresque sur l'océan Atlantique

Arcachon est une petite ville pleine de charme située sur la côte Atlantique. Ancien village de pêcheur, c'est aujourd'hui une station balnéaire réputée qui fait le bonheur de ses nombreux visiteurs. Plages de sables fin, forêts de pin, dégustation d'huîtres sur les rives du célèbre bassin, sans oublier la mythique dune du Pyla, Arcachon possède de nombreux atouts qui font sa renommée.

La dynamique et élégante Bordeaux, célèbre dans le monde entier pour ses vignobles et ses châteaux, se trouve à moins d'une heure en voiture ou en train.



Corps enseignant

Les professeurs disposent des qualifications et diplômes les autorisant à enseigner la langue aux personnes étrangères. Le personnel de l'école parle plusieurs langues. Si vous souhaitez connaître les langues parlées, contactez-nous.



COURS ET TARIFS

Choisissez le cours et l'activité qui vous correspondent le mieux !

Cours standard + activité (Activités / Visites) - 15 cours par semaine (jour)

 De 2 à 4 semaine(s)

 15 cours

 De 12 à 18 ans

 1 cours = 50 minutes

 À partir de: Niveau élémentaire (niveau A1)

 15 élève(s) maximum

- > 15 cours de français général par semaine
- > Horaires : cours le matin (3 cours/jour) et activités l'après-midi (4 après-midis par semaine)

Les cours

Le matin, vous suivez des cours de français et l'après-midi, vous profitez d'un programme complet d'activités, de sports et d'excursions. Ce programme est une occasion unique de rencontrer des jeunes du monde entier, améliorer votre français et vous plonger dans la culture du pays. Les cours sont une part importante du programme et doivent être pris au sérieux.

Les activités

Le programme comprend différentes activités l'après-midi :

- > activités sportives
- > diverses sorties
- > visites culturelles
- > ...

Une journée d'excursion dans une ville des environs de votre école est également prévue chaque semaine.

> Dates de départ

2024

Juin : 30-06-2024,

Juillet : 14-07-2024, 21-07-2024, 28-07-2024,

Durée	Chez l'habitant
De 2 à 4 semaine(s)	Chez l'habitant / Chambre partagée / Pension complète
2 semaine(s)	1.870,00 €
3 semaine(s)	2.404,00 €
4 semaine(s)	2.738,00 €

Prix indicatifs. Devis nécessaire pour le prix exact.



Cours standard + activité (Surf) - 15 cours par semaine (jour)

📅 De 2 à 4 semaine(s)

🗓️ 15 cours

👤 De 12 à 18 ans

🕒 1 cours = 50 minutes

🌊 À partir de: Niveau élémentaire (niveau A1)

👥 15 élève(s) maximum

Semaines 1 et 2 :

- > 15 cours de français général par semaine
- > 4 leçons de surf par semaine
- > 1 journée d'excursion par semaine

Note : les cours de surf sont adaptés au niveau de chacun. Des planches et des combinaisons de qualité sont prêtées par l'école. Pour les planches, les participants auront le choix parmi une large variété, dont des modèles en mousse particulièrement recommandés pour les débutants.

Semaine(s) 3 et/ou 4 :

- > 15 cours de français général par semaine
- > Horaires : cours le matin (3 cours/jour), activités l'après-midi (4 après-midis par semaine) : sorties, visites culturelles et une journée d'excursion par semaine dans une ville des environs.

> Dates de départ

2024

Juin : 30-06-2024,

Juillet : 14-07-2024, 21-07-2024, 28-07-2024,

Durée	Chez l'habitant
De 2 à 4 semaine(s)	Chez l'habitant / Chambre partagée / Pension complète
2 semaine(s)	2.271,00 €
3 semaine(s)	3.072,00 €
4 semaine(s)	3.272,00 €

Prix indicatifs. Devis nécessaire pour le prix exact.



Inclus / Non-inclus

Inclus

- > cours de langue tels que choisis
- > programme d'activités tel que choisi (si applicable)
- > logement et repas tels que décrits
- > frais de placement
- > droits d'inscription
- > frais administratifs
- > assistance locale
- > accès aux infrastructures de l'école
- > taxes diverses
- > certificat de participation
- > carte de transports en commun

Non-inclus

- > transport A/R
- > transports locaux (en dehors des activités prévues dans le programme)
- > dépenses personnelles
- > activités et excursions proposées en supplément
- > frais de passeport et de visa (si applicable)
- > assurance voyage obligatoire (celle-ci peut être souscrite pour vous)
- > assurance annulation (celle-ci peut être souscrite pour vous)

Infos "transferts" :

Dans le cadre de ce programme, l'option de transfert est obligatoire. Pour en connaître le prix, réalisez votre devis en ligne.

- > l'arrivée doit avoir lieu le dimanche entre midi et 18h
- > le départ doit se faire le samedi entre 9h et 14h

Infos "Cours de langue en ligne" :

Dans le cadre de ce programme, WEP vous propose d'accéder pendant 1 ou 3 mois à une plateforme réputée et spécialisée dans les cours de langue en ligne. Apprenez à votre rythme ou remettez-vous à niveau avant votre départ, et progressez en un temps record grâce à un programme de cours interactifs de qualité. Pour connaître le(s) prix de cette option, réalisez votre devis en ligne.

Conditions de participation

Cours standard + activité (Activités / Visites) - 15 cours par semaine (jour)

De 12 à 18 ans À partir de: Niveau élémentaire (niveau A1)

Cours standard + activité (Surf) - 15 cours par semaine (jour)

De 12 à 18 ans À partir de: Niveau élémentaire (niveau A1)

Note importante : certaines compagnies aériennes n'autorisent pas les mineurs à voyager seuls. Il est de la responsabilité des représentants légaux de prendre connaissance des conditions de vol auprès de la compagnie si le billet d'avion n'est pas réservé par nos soins.

Important : les représentants légaux et le participant s'engagent à respecter toutes les exigences sanitaires et administratives imposées par le(s) autorités scolaires, locales et/ou nationales du/des pays d'accueil (vaccins, visa, passeport, fourniture d'informations biométriques...) pour permettre l'entrée et le séjour sur le territoire et/ou être scolarisé sur place.





MON LOGEMENT



CHEZ L'HABITANT

Ce type de formule est généralement la plus économique, mais elle permet aussi de mieux comprendre le mode de vie local et la culture qui est étroitement liée à la langue que vous souhaitez apprendre au cours de votre séjour. Pour les jeunes adultes et les adultes, cette formule offre tout de même une grande autonomie.

Ce type d'hébergement comprend :

- > Chambre partagée
- > Pension complète

EN PRATIQUE



Procédure d'inscription

Quand s'inscrire ?

Le plus tôt, c'est le mieux ! Cela vous permet de bénéficier des meilleurs tarifs pour votre transport, de garantir une place dans l'école à la date de votre choix, mais aussi d'effectuer certaines formalités administratives en toute sérénité (par exemple, la demande d'un passeport ou d'un visa s'ils sont nécessaires pour la destination choisie).

Comment s'inscrire ?

- > Cliquez sur "Réserver mon séjour" et faites votre choix !

Et après ?

- > À la réception de votre inscription et de votre acompte, nous réservons votre séjour. Dès confirmation par l'école partenaire, nous vous adressons, dans la semaine, un courrier avec les dates précises de votre séjour (début et fin du logement, début et fin des cours). N'oubliez pas d'attendre la confirmation officielle de WEP avant d'acheter votre titre de transport !
- > Nous faisons toutes les démarches nécessaires à l'organisation de votre programme de cours. Nous vous informons des formalités administratives que vous devez effectuer (par exemple demande de passeport, de visa). Nous attendons ensuite la réception d'un acompte de 30 % du solde du programme.
- > 45 jours avant le départ, nous vous demandons de verser le solde de votre programme.
- > Dans les 7 jours qui précèdent votre départ (cela peut être moins si vous vous inscrivez moins de 15 jours avant votre date de départ), vous recevez toutes les infos concernant votre séjour : logement, transport, transferts (si WEP s'occupe de ceux-ci), instructions pour l'arrivée sur place et plein d'autres infos pour faire de votre séjour une réussite !

Sur place

- > Vous êtes informé du déroulement du séjour et du programme de cours.
- > Vous disposez de l'assistance du personnel enseignant pour tout ce qui concerne votre logement, l'intégration et les renseignements dont vous pourriez avoir besoin dans la vie de tous les jours.

Une question, une difficulté ? Avant et pendant, WEP est disponible pour vous et vos parents. Nous disposons même d'une permanence d'urgence 24h/24.



Intéressé par ce séjour ?



Réalisez un devis en ligne, gratuit et immédiat



Réservez votre séjour

Contactez un conseiller dans votre région



Mathilde

Hainaut - Namur

mathilde.lefebvre@wep.org

02 534 53 50

Réserver un rendez-vous individuel



Sophie

Bruxelles - Brabant Wallon

sophie.dechentines@wep.org

02 534 53 50

Réserver un rendez-vous individuel



Antoine

Liège - Luxembourg

antoine.calende@wep.org

02 534 53 50

Réserver un rendez-vous individuel



CONDITIONS GÉNÉRALES : SÉJOURS LINGUISTIQUES

- > Conditions générales > [Voir détails](#)
- > Conditions assurance voyage (couverture de base) > [Téléchargez \(version FR/ENG\)](#)
- > Conditions assurance voyage (couverture étendue) > [Téléchargez \(version FR/ENG\)](#)
- > Garantie Annulation WEP > [Voir la fiche d'information](#)
- > Conditions assurance annulation optionnelle > [Téléchargez \(version FR\)](#)

CONDITIONS GÉNÉRALES

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Si vous désirez vous inscrire, il vous suffit de compléter le formulaire d'inscription en ligne (certaines écoles étant très populaires, il convient de s'inscrire au plus vite), accompagné d'un acompte de 500 € (paiement en ligne, en espèce à notre bureau ou par virement/versement). Ce montant sera utilisé afin de confirmer une place dans l'établissement choisi et ne sera pas remboursé si vous décidez de ne pas confirmer votre participation. Si WEP est dans l'incapacité de confirmer le séjour au lieu et à la date demandée, l'acompte est remboursé dans son intégralité.

DÉLAI D'INSCRIPTION, PASSEPORT & VISA

Inscrivez-vous dès que possible pour garantir votre place. WEP peut accepter des inscriptions de dernière minute mais les possibilités dépendront des places encore disponibles, des délais de placement (variables selon la formule choisie) mais aussi des exigences en matière d'entrée sur le territoire (passeport, visa,...).

Pour un séjour dans un pays de l'Union Européenne, la carte d'identité suffit si vous êtes ressortissant de l'Union Européenne. Pour tout séjour dans un pays en dehors de l'Union Européenne, vous avez besoin d'un passeport.

Les règles concernant les visas varient en fonction du pays visité, de la durée du séjour et du type de programme effectué sur place. WEP vous transmettra, après confirmation de votre réservation, les informations détaillées sur la procédure à suivre dans le cas où une demande de visa est nécessaire.

Veillez donc à prévoir un délai suffisamment long entre votre date de réservation et votre date de départ afin d'avoir le temps d'effectuer ces démarches. L'obtention d'un passeport ou d'un visa pouvant prendre plusieurs semaines, WEP pourrait se voir dans l'incapacité de confirmer votre réservation si le délai d'inscription est trop court.

Attention : si vous n'êtes pas ressortissant de l'Union Européenne, vous devez vous renseigner vous-même auprès du consulat du pays que vous souhaitez visiter afin de connaître les conditions d'entrée sur le territoire (passeport et/ou visa).

Les représentants légaux et le participant s'engagent à respecter toutes les exigences sanitaires et administratives (vaccins, test médicaux, visa, passeport, fourniture d'informations biométriques...) imposées par le(s) autorités scolaires, locales et/ou nationales du/des pays d'accueil, les écoles (privées ou publiques) et/ou les lieux d'hébergement... pour permettre l'organisation et la réalisation du séjour, l'entrée et/ou le séjour sur le territoire et/ou la scolarisation sur place. En cas de refus de se conformer à de telles exigences, les représentants légaux et le participant comprennent que WEP pourrait être dans l'impossibilité d'organiser le séjour. Ce refus de se conformer sera dès lors considéré comme une annulation unilatérale et volontaire du programme par les représentants légaux et le participant.

PRIX DU PROGRAMME & PRESTATIONS FOURNIES

Sauf indication contraire, les prix ne comprennent pas : assurance voyage obligatoire • assurance annulation facultative • transport A/R • argent de poche (couvrant vos loisirs, déplacements, fournitures scolaires, excursions...) • matériel scolaire • frais d'inscription aux examens officiels (TOEFL, IELTS, DELF...) • transfert de l'aéroport au lieu de séjour • frais de passeport ou de visa • dans certains cas le logement, veillez à bien lire la page de description du programme qui vous intéresse • caution éventuelle si option de logement en appartement ou en résidence • supplément éventuel en cas de régime alimentaire particulier ou d'allergies • suppléments éventuels haute saison.

Les prix sont valables pour l'année courante durant laquelle le participant a introduit sa demande d'inscription. Si le logement est inclus, il est prévu pour le nombre de semaines indiquées. Si, durant le séjour, l'école de langue ferme ses portes en raison d'un congé (durant la période de Noël, par exemple), le logement pendant ce congé n'est pas inclus dans le coût du programme.

Les prestations fournies sont celles comprises dans le programme de Séjour linguistique choisi par le participant et qui sont décrites sur notre site Internet, pour un départ dans l'année courante. En cas de départ après l'année courante, les prestations décrites sont susceptibles de subir des modifications.

MODALITÉS DE VERSEMENT

La réservation est effectuée après validation en ligne du formulaire d'inscription et du dossier (si applicable) dûment complétés et paiement de l'acompte de 500 € ou de la totalité du séjour si le montant de ce dernier est inférieur à 500 €. Dans les 15 jours suivants la confirmation de réservation par WEP, le participant doit verser 30 % du solde restant dû. Le paiement final de toutes les sommes restant dues (y compris les suppléments éventuels comme le transport A/R, assurance voyage, assurance annulation, transfert...) devra être effectué au plus tard 6 semaines avant le départ. Si un participant s'inscrit dans un délai inférieur à 6 semaines, le solde restant dû doit être versé immédiatement après l'envoi de la confirmation de réservation. Le respect de ces échéances constitue une condition impérative de l'exécution de ses obligations par WEP.

Tout paiement est entendu au grand comptant et ce, à chacune des échéances de versements.



Tout défaut ou retard de paiement de tout ou partie des acomptes et ou versements entraîne de plein droit et sans mise en demeure :

- Une majoration de la somme due de 15 % à titre de clause pénale sans que cette somme ne puisse être inférieure à 100 €.
- Un intérêt conventionnel de 12 % l'an.

Le tout, sans préjudice du droit de WEP de poursuivre la réparation intégrale du dommage encouru.

En cas de non-paiement dans les délais, WEP se réserve en outre le droit de suspendre le programme, les conséquences étant à charge du/des cocontractant(s).

Note concernant les bourses du Forem :

Les bourses "Plan Langues" sont versées par le Forem, il est de la responsabilité du candidat et de ses ayants droit de faire les démarches nécessaires auprès du Forem pour bénéficier de la bourse. Le versement intégral, à WEP, des frais de participation au programme choisi reste d'application.

Note concernant le visa étudiant :

Si le Participant effectue son séjour dans le cadre d'un visa étudiant, WEP exigera le paiement de la totalité du séjour avant de fournir les documents nécessaires à l'obtention d'un tel visa.

DATES ET DURÉE DU PROGRAMME

La durée du programme est mentionnée pour chaque formule. WEP se réserve le droit d'organiser votre départ avant ou après la date prévue si cela est nécessaire à la bonne organisation du programme ou, si nous organisons votre transport et que les disponibilités des compagnies de transport l'imposent.

ORGANISATEUR / RESPONSABILITÉ

WEP SA, siège social : 26, Av. de Jette, 1081 Bruxelles. Conformément à la loi, nous sommes autorisés à organiser, et/ou à proposer, en tant qu'intermédiaire, des voyages sous la licence n°A1912. Conformément à la loi, nous cotisons au Fonds de Garantie Voyages. Les séjours et/ou cours sont organisés par des prestataires locaux. Le prestataire choisi par l'étudiant sera mentionné dans les documents de voyage que le participant recevra au moins 7 jours avant son départ. WEP ne peut être tenu responsable de l'impossibilité à assurer des prestations contractuellement prévues en raison de la défaillance des prestataires de service dans le pays d'accueil, de la compagnie d'aviation, de la compagnie d'assurance ou en cas d'une force majeure, d'un conflit, de troubles ou d'un événement échappant à son contrôle. WEP est exonéré de toute responsabilité généralement quelconque quant aux conséquences directes ou indirectes en cas de guerre, révolution, troubles civils ou politiques, émeutes, grève, épidémie, pandémie, quarantaine ou catastrophes naturelles ou nucléaires. Lorsque des circonstances de ce type surviennent avant le départ, entravent la bonne exécution du séjour et/ou créent un risque de mettre en péril la sécurité et/ou la santé du participant, WEP n'est tenu à aucun dédommagement généralement quelconque. Les photos ou témoignages repris dans la brochure, sur le site ou dans tout autre document, sont non contractuelles. WEP ne peut être tenu responsable d'un refus de visa par les autorités du pays d'accueil. Les témoignages, photos et autres documents, quelle que soit la forme ou le support, qui concernent, mentionnent ou présentent l'étudiant dans le cadre de son séjour ou de l'organisation de son séjour, peuvent être utilisés à des fins promotionnelles, quelle que soit la forme ou le support de telles actions.

SUPERVISION

Dans le cadre des Séjours linguistiques pour les mineurs d'âge, le correspondant local/l'école de langue partenaire de WEP assure un suivi et une assistance aux participants dans le cadre des cours, des activités, des sports ou des excursions organisées directement par le correspondant local/l'école de langue. Cependant, WEP et/ou le partenaire ne peuvent garantir un suivi lors des temps libres, qu'ils soient prévus après les cours, durant des excursions ou des activités à l'extérieur des infrastructures du partenaire local et/ou durant les déplacements entre le domicile du participant et le lieu de séjour. En conséquence, il est possible que votre enfant ne dispose pas de la supervision d'un adulte à ces moments. Pour un encadrement, veuillez opter pour les formules signalées comme telles.

- > Veuillez noter que certaines de nos écoles de langue partenaires pour adultes acceptent les participants de moins de 18 ans à condition que ces derniers fournissent un formulaire d'autorisation spécifique signé par leurs représentants légaux.
- > Pour les programmes de Jobs, Stages, Volontariat, les participants sont adultes ou considérés comme tels (mineurs d'âge disposant d'une décharge de leurs représentants légaux), ils sont donc autonomes et responsables. Ils doivent cependant se conformer aux règlements locaux (association, partenaire local...).

TARIFS

- > Les tarifs sont exclusivement valables pour les ressortissants de l'Union Européenne. Les tarifs peuvent être modifiés sans préavis. Sont seuls valables, les tarifs publiés sur le site au moment de la pré-inscription en ligne. Les tarifs de WEP ont été déterminés en fonction des données économiques suivantes : coût du transport, lié notamment au coût du carburant, redevances et taxes afférentes aux prestations offertes telles que taxes d'atterrissage et de sécurité, d'embarquement et de débarquement dans les ports et les aéroports, services (par exemple, mais pas limité à : placement, logement, assistance, transferts, scolarité, assurances) fournis par des prestataires locaux. Une fois l'inscription validée, le tarif est garanti (pour un départ dans l'année en cours). WEP pratique une péréquation, autrement dit une mise en commun des ressources et des charges. Il en résulte que le montant de la participation financière (hormis la différence de taux de change au moment de la réservation) est la même pour tous les participants d'une même destination et d'un même programme, et ce quel que soit le coût individuel réel.
- > WEP se réserve le droit d'appliquer le tarif correct ou d'annuler unilatéralement une réservation s'il apparaît que le prix et/ou la description du ou des séjour(s) et/ou des options éventuellement associées sont erronément indiqués sur le site suite à une défaillance technique ou une erreur humaine.

MODIFICATIONS

Modifications du fait du Participant : Toute modification du programme avant le départ n'est possible qu'avec l'accord de WEP et en toutes hypothèses, ne pourra donner lieu à un remboursement quelconque. Toute interruption de séjour, quel qu'en soit le motif et/ou toute renonciation à certaines prestations comprises dans le prix ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement de la part de WEP. Les frais de retour anticipé et d'accompagnement éventuel sont toujours à la charge du participant.

Attention, une modification de commande ne concerne jamais l'assurance annulation. Une assurance annulation commandée (au moment de la réservation en ligne ou



ultérieurement), ne peut en aucun cas être supprimée ou modifiée par la suite. Elle sera due dans sa totalité. Assurez-vous dès lors, avant de confirmer votre commande, que vous souhaitez réellement souscrire à cette assurance facultative.

Modification du fait de WEP : Avant le départ : lorsque, avant le départ, un événement extérieur s'impose à WEP et le met dans l'obligation de modifier un lieu de séjour ou des prestations essentielles, celui-ci informera le participant dès que possible. Ce dernier aura la faculté d'accepter la modification, ou de résilier le contrat. Le participant devra faire connaître son choix dans un délai de deux (2) jours ouvrables à compter de la notification. Après le départ : lorsque, après le départ, un des éléments essentiels du contrat ne peut être exécuté, WEP s'efforcera de proposer au participant des prestations équivalentes, sans supplément de prix.

ANNULATION

En cas d'annulation par le participant ou ses représentants légaux, une indemnité forfaitaire conventionnelle et irréductible est due à WEP. Elle s'élève à 25 % du montant total du voyage sélectionné en cas d'annulation plus de 6 mois avant le départ, 50 % en cas d'annulation entre 6 et 3 mois avant le départ, 75% entre 3 mois et quinze (15) jours avant le départ et 100% pour toute annulation moins de quinze (15) jours avant le départ. En toute hypothèse, WEP est autorisé à compenser ces indemnités avec les sommes encaissées par elle, qui ont un caractère indemnitaire à son égard. Afin de vous prémunir en cas d'annulation, WEP vous propose la Garantie Annulation WEP (voir détails ci-dessus). Pour le tarif de cette Garantie, reportez-vous au module de devis / réservation. Après le départ du participant aucun montant n'est remboursable en cas d'interruption du séjour, quelle qu'en soit la raison. En cas d'annulation de l'inscription par WEP après la confirmation de l'admission définitive, WEP s'engage à indemniser l'intégralité des dommages matériels (uniquement) subis par le participant du chef de cette annulation.

Lorsqu'un participant contracte la Garantie Annulation WEP celle-ci couvre (dans la limite des conditions générales de la police d'assurance) la formule choisie telle qu'elle a été réservée au moment de la souscription de la garantie. Si le transport A/R fait partie intégrante du forfait réservé, il est couvert par la garantie annulation au même titre que le séjour. Si les titres de transports et/ou des services complémentaires sont réservés séparément (exemples non exhaustifs : assurance voyage, transferts...), ils ne sont pas couverts par la garantie annulation. Le participant a la possibilité de contracter une garantie annulation séparée pour les titres de transport réservés auprès de WEP. Si le participant réserve un titre de transport auprès d'une autre agence de voyages, l'assurance annulation pour couvrir ce titre de transport doit être contractée auprès de cette autre agence.

WEP peut décider d'annuler à tout moment un programme s'il est estimé que les conditions de séjour évoluent de manière négative (conditions sanitaires, politiques, avis de voyage négatif des Affaires Etrangères...). Dans ce cas le participant devra respecter cette décision.

Garantie Annulation WEP

Il est possible et conseillé de souscrire au moment de l'inscription à la "Garantie Annulation WEP", qui couvre les frais d'annulation du programme en cas, entre autres, de problèmes de santé de l'étudiant ou d'un membre de sa famille au premier degré et pour des raisons scolaires. Le tarif de la "garantie annulation WEP" est de 6 % du montant du programme auquel le participant a souscrit et doit être réglé intégralement au moment de l'inscription en supplément des frais d'inscription d'un montant de 100€. La Garantie Annulation WEP permet d'annuler le programme sans pénalité (sauf pour le montant de la garantie elle-même) jusqu'au moment du départ pour les raisons susmentionnées, documentées par un certificat médical ou une documentation scolaire appropriée à fournir en même temps que la demande d'annulation. La Garantie Annulation WEP permet au Participant de se retirer du contrat dans les cas suivants :

1. Décès du participant ou d'un parent au premier degré (parents, frères, sœurs).
2. Problèmes de santé graves du participant ou d'un parent (parents, frères, sœurs). Le problème de santé doit être communiqué par écrit par le participant/ses parents. Le participant doit dans les 24h fournir à WEP les informations médicales/de santé appropriées prouvant la situation médicale.
3. Impossibilité de participer au programme en raison d'un redoublement si celui-ci empêche la réalisation ou le report du programme ou dans le cas où de mauvais résultats à un examen scolaire obligent le participant à passer des examens de rattrapage et que la demande est accompagnée des résultats scolaires et d'une déclaration appropriée de l'école attestant de l'impossibilité de partir.
4. Impossibilité de participer au programme en raison d'un refus du projet par l'école d'origine (pour les projets en cours d'études secondaires). Une déclaration officielle écrite de la part de l'école devra nous être transmise au plus tard 4 mois avant le départ.
5. Quarantaine obligatoire après le diagnostic d'un Covid 19 et dans l'impossibilité de reporter le démarrage du séjour par WEP dans les 21 jours faisant suite à la quarantaine.
6. Vol des documents d'identité du Participant requis pour l'expatriation dans les 72h qui précèdent le départ, accompagné d'un rapport des autorités de police, lorsqu'il est prouvé qu'il est matériellement impossible de refaire/remplacer ces documents avant le départ et jusqu'à 15 jours après la date de départ prévu.
7. Incapacité dûment documentée du participant à rejoindre le lieu de départ à la suite de graves catastrophes naturelles.

Sont exclues de la couverture les annulations et/ou les modifications causées directement ou indirectement par des causes qui ne peuvent être objectivement documentées ou par une maladie mentale, ainsi que tout ce qui n'est pas expressément indiqué dans les points ci-dessus.

Si les conditions d'application de la Garantie Annulation WEP ne sont pas remplies et/ou si les motifs invoqués par le participant ne peuvent être pris en compte, l'article "Annulation par le participant avant le départ" des Conditions Générales WEP sera appliqué pour le calcul des frais d'annulation retenus.

Comme alternative à la Garantie Annulation WEP, il est possible de souscrire une assurance facultative auprès de « Protections SRL » qui couvre les frais d'annulation du programme pour des causes ou des événements objectivement documentés et imprévisibles au moment de la réservation, affectant l'assuré ou un membre de sa famille. Pour plus de détails, demandez à un conseiller WEP ou consultez le détail de l'assurance annulation en ligne.

ASSURANCE VOYAGE

Tous les participants sont tenus de disposer d'une assurance voyage suffisante couvrant les frais médicaux, le rapatriement médical et la responsabilité civile. Si vous ne disposez pas d'une telle assurance, WEP peut vous proposer une assurance complète couvrant les maladies, les accidents, les hospitalisations, le rapatriement, la perte, le vol ou les dégâts aux bagages, la responsabilité civile... Une assurance voyage plus étendue est également disponible.

Voir conditions de ces deux assurances dans la section "séjours linguistiques" dans la rubrique "conditions assurances voyage et annulation" et voir tarifs dans le module de devis / réservation.

Important :

- > La souscription et le paiement de l'assurance doivent se faire avant le départ.
- > Les primes d'assurance ne sont pas remboursables, même en cas de retour anticipé.
- > Les personnes séjournant en Australie avec un visa d'étude sont obligés de souscrire l'assurance maladie australienne « Overseas Student Health Cover ». Celle-ci est imposée par le gouvernement australien. Son coût varie selon la durée du séjour sur le territoire australien (coût pour une année : environ \$594 AUD) et peut



être modifié sans préavis.

DIVERS

- > Tout participant, même majeur, donne expressément l'autorisation à WEP de communiquer (à la discrétion de WEP) avec ses parents, même s'ils sont non-cocontractants de WEP, sur tout élément ou événement généralement quelconque, de nature à influencer sur le bon déroulement du programme, et ce, avant, pendant ou après l'exécution dudit programme.
- > En cas d'arrivée tardive dans le pays d'accueil ou en cas d'absence durant le programme choisi, aucun remboursement ne sera accordé.
- > Si dans le cadre de son séjour le participant doit utiliser un titre de transport pour un voyage en avion, il reconnaît que : a) ce sont les conditions générales et particulières de la compagnie de transport qui s'appliquent; b) qu'il doit utiliser tous les tronçons (legs) - même si certains sont prévus sur un moyen de transport alternatif, par exemple une correspondance en train ou en bus - repris sur le titre de transport et respecter, dans l'intégralité, l'itinéraire fixé par la compagnie d'aviation. Dans le cas contraire, le participant s'expose à un "no show" et donc à une annulation de son titre de transport par la compagnie; c) les conditions d'utilisation du billet d'avion (durée de validité, possibilité de modifier ou non les dates de départ et de retour, possibilité de remboursement ou non, possibilité de surclassement, possibilité de stopover...) varient en fonction du tarif et de la classe de réservation du billet; d) la validité maximum d'un billet d'avion ne peut jamais excéder 1 an. Le retour (c'est le jour d'arrivée au point d'origine qui est pris en compte) doit se faire au plus tard 1 an à compter de la date de première utilisation du billet si celle-ci intervient dans l'année de la date d'émission du billet (sinon 1 an à partir de la date d'émission du billet et non pas la date de première utilisation).
- > Les voyages ne sont jamais accompagnés, sauf indication contraire.
- > Durée des cours/nombre de cours : le nombre de cours est exprimé en unité de cours, indépendamment de la durée horaire de ceux-ci. Veuillez-vous reporter à chaque page de description des écoles pour connaître la durée d'un cours. Elle peut varier de 45 à 60 minutes selon les écoles. La durée et le nombre de cours tels que présenté dans les pages de description des écoles sont garantis pour autant qu'il y ait 5 élèves au minimum dans la classe. Si ce n'est pas le cas, les écoles se réservent le droit d'adapter le nombre et la durée des cours.
- > Visa/avis aux voyageurs : WEP vous renseigne sur les différentes législations relatives au visa pour la destination choisie. Cependant il est possible que les autorités du pays visité changent les règles d'admission entre-temps. Vous êtes dès lors responsable de vérifier la validité de la procédure auprès du consulat du pays visité. Il est également fortement recommandé de suivre les conseils et avis de voyage disponibles sur le site du Ministère des Affaires Étrangères.
- > Matériel didactique : le matériel didactique est non inclus sauf mention contraire dans le devis. Ce matériel n'inclut pas les fournitures scolaires, dictionnaires...
- > Logement : dans le cadre d'un logement "avec salle de bain privée", le logement ne dispose que d'une seule salle de bain par chambre, et ce même en cas de chambre partagée.
- > Placement chez l'habitant :
 - > il est courant que le placement chez l'habitant demande beaucoup de temps. De nombreux facteurs sont en effet à prendre en compte : vérification de casiers judiciaires, décision tardive des familles de se lancer dans l'aventure de l'accueil, définition du profil d'étudiant que les familles souhaitent recevoir... Les familles peuvent être rémunérées, recevoir une aide pour couvrir les dépenses liées à l'accueil d'un étudiant ou être complètement bénévoles. Toutes ces démarches qui précèdent le placement demandent du temps. Les participants doivent donc envisager la possibilité de recevoir les informations concernant leur placement quelques jours seulement avant le départ. Dans certains cas, si le placement définitif n'a pu être assuré avant le départ du participant, ce dernier pourra être placé dans une famille temporaire pendant que les recherches de la famille définitive se poursuivront. Les familles peuvent parfois accueillir plusieurs étudiants à la fois. Bien que nos partenaires locaux fassent leur maximum pour ne pas placer d'étudiants de même nationalité / langue maternelle dans une même famille, cette condition ne peut être garantie. Il est possible que les étudiants soient placés dans plusieurs familles pendant la durée de leur programme. Les expériences chez l'habitant sont caractérisées par leur fort caractère éducatif : les candidats qui choisissent ce type de formule doivent donc faire preuve de flexibilité et considérer ces éventuels changements de familles comme autant d'opportunités de découvrir encore plus d'aspects de la culture locale. Le facteur humain est au coeur d'une expérience chez l'habitant : les équipements fournis ne sont pas comparables à ceux d'une chambre d'hôtel par exemple.
 - > dans le cadre d'un programme "Junior", les participants qui logent chez l'habitant devront rejoindre l'école par leurs propres moyens, à pied ou en transports en commun.
 - > Dans le cadre d'un séjour en famille d'accueil ou d'un logement chez l'habitant, le terme famille, habitant ou foyer peut décrire : une famille avec deux parents, monoparentale ou recomposée, des hôtes d'âge divers, avec ou sans enfants. Il n'est fait aucune discrimination, ni de race, ni de religion, ni d'orientation sexuelle, ni d'origine ethnique, culturelle, sociale ou économique, ni d'ordre physique.
- > La communication de WEP vers ses clients se fait dans la/une des langue(s) nationale(s) du pays, à la discrétion de WEP. Compte tenu du caractère international des séjours proposés par WEP (à l'exclusion des autres communautés linguistiques du pays) WEP ou ses représentants locaux peuvent être amenés à transmettre et à faire signer des documents dans une autre langue sans obligatoirement disposer d'une traduction officielle dans la langue utilisée contractuellement entre WEP et le participant. Ces documents n'émanent pas de WEP, ils peuvent être nécessaires au bon déroulement ou à l'organisation du séjour et sont la plupart du temps exigés par des instances externes à WEP (écoles, partenaires étrangers, autorités locales...)
- > certaines compagnies aériennes n'autorisent pas les mineurs à voyager seuls. Il est de la responsabilité des représentants légaux de prendre connaissance des conditions de vol auprès de la compagnie si le billet d'avion n'est pas réservé par nos soins.
- > Les horaires des cours sont donnés à titre indicatif. Les écoles sont susceptibles de les modifier en fonction de leurs besoins et/ou de leurs impératifs (haute/basse saison, nombre d'étudiants...).
- > Les écoles sont structurées en fonction d'une année calendrier. Il est possible qu'au début de chaque année calendrier l'école modifie ses cours (contenu, horaire, niveau...). Dans ce cas votre programme pourrait être modifié en cours de séjour s'il est à cheval sur 2 années. Lorsque l'école de langue est fermée en raison d'un jour férié ou de congés légaux, les cours ne sont pas compensés.
- > Le voyageur reconnaît avoir été dûment informé des circonstances exceptionnelles causées par la crise du coronavirus qui peuvent impacter son voyage, et de la situation du virus sur son lieu de destination. Il a également pu prendre connaissance des avis de voyage du SPF Affaires étrangères (<https://diplomatie.belgium.be/fr>). Le voyageur déclare donc avoir pleinement conscience des risques qu'impliquent les voyages, d'une manière générale, en cette période et que le coronavirus peut altérer le bon déroulement de son voyage. Il décide néanmoins, en connaissance de cause, de partir en voyage.
- > Le séjour linguistique est considéré comme une formation et non comme un produit de voyage touristique ou un forfait de voyage, il en va de même pour le logement nécessaire pendant le séjour.
- > **Note concernant les frais supplémentaires liés à des exigences sanitaires** : tous les frais découlant d'une obligation sanitaire, par exemple (mais non limités à ces exemples) une quarantaine (notamment logement, repas, transfert... que ce soit pour un logement au choix ou non), un test PCR avant départ ou après arrivée, un test antigénique avant départ ou après arrivée, un vaccin ou un rappel de vaccin, un contrôle médical, l'obtention d'un certificat d'une quelconque nature... sont à la charge du participant.



LITIGES

En cas de problème ou de plainte, le Participant et/ou ses représentants légaux doivent prévenir immédiatement, dès la survenance du problème, et en priorité le contact local dans le pays où se trouve le Participant. A défaut de solution ou d'intervention dans les 48 heures, le Participant et/ou ses représentants légaux doivent prévenir WEP, immédiatement, par courrier électronique ou par voie postale afin que WEP fasse le nécessaire, dans la mesure de ses moyens, pour trouver une solution dans les plus brefs délais. Toutes les réclamations émises par le Participant après son retour ne pourront être prises en compte que s'il est prouvé que WEP a bien été averti d'un manquement éventuel et que WEP a eu la possibilité d'intervenir. Toutes réclamations émises par le Participant doivent être introduites par courrier recommandé avec A/R adressé au siège social de WEP dans les trois (3) mois calendaires à compter de la fin du séjour.

En cas de litige, seuls les tribunaux de Bruxelles sont compétents, et plus particulièrement celui du 6ème canton de Bruxelles. La signature du formulaire d'inscription (ou sa soumission par Internet) et/ou le versement de l'acompte ou des frais de dossier signifient l'adhésion totale à ces conditions générales.

Note importante concernant la transmission d'informations et de documents par WEP :

Il est de votre responsabilité de fournir à WEP une adresse de courrier électronique valide et consultée régulièrement (notamment par les représentants légaux si le participant est mineur d'âge), car les documents (ne nécessitant pas d'être en format original) vous seront transmis par courrier électronique. Seules les communications par courrier postal ou par courrier électronique font foi. Les communications par l'intermédiaire de réseaux sociaux, chat ou services de messagerie ont un caractère informel et non contractuel.

PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Le participant et/ou ses représentants légaux s'engage(nt) à lire, comprendre et accepter notre politique de protection des données personnelles reprise dans notre [Charte de protection des données à caractère personnel](#).

DROIT À L'IMAGE

Le Participant et/ou son représentant légal autorise(nt) expressément WEP à utiliser et/ou reproduire l'image du Participant à des fins promotionnelles pour une durée de 7 ans à partir de la fin du contrat lorsque les images proviennent de photos ou vidéos réalisées de le cadre du voyage/séjour organisé par WEP.

> Date de publication : 20/02/2024



Nous vous informons que vos données à caractère personnel seront traitées conformément aux principes de licéité, de loyauté, de transparence, de limitation des finalités et de la conservation, de minimisation des données, d'exactitude, d'intégrité et de confidentialité. Par conséquent, vos données à caractère personnel seront traitées conformément aux dispositions législatives de la réglementation applicable et aux obligations de confidentialité qui y sont prévues.

1. RESPONSABLE

Le responsable du traitement est WEP SA (ci-après dénommée plus simplement "WEP"), dont le siège social se situe Avenue de Jette 26, 1081 Bruxelles - Belgique, joignable à l'adresse de courrier électronique suivante : dataprotection@wep.org.

2. LES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL OBJET DU TRAITEMENT

Par données à caractère personnel, nous entendons toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale ;

Les données à caractère personnel collectées par le site sont les suivantes :

a) Données de navigation : les systèmes informatiques du site collectent certaines données à caractère personnel dont la transmission est implicite dans l'utilisation des protocoles de communication Internet. Il s'agit d'informations qui ne sont pas collectées dans le but de vous être associées, mais qui, de par leur nature, pourraient permettre de vous identifier, par le biais d'élaborations et d'associations avec des données détenues par des tiers (par exemple, les adresses IP).

b) Cookies et technologies similaires : le site collecte des données à caractère personnel par le biais de cookies. De plus amples informations sur l'utilisation des cookies et des technologies similaires se trouvent dans la politique en matière de cookies disponible ici. (<https://www.wep.be/fr/charte-dutilisation-des-cookies>)

3. FINALITÉS, BASE JURIDIQUE DU TRAITEMENT

Les données à caractère personnel que vous fournissez par l'intermédiaire du site seront traitées par le Responsable pour les finalités suivantes :

a) Vous permettre de naviguer sur le site ;

Base juridique : exécution des mesures précontractuelles/contractuelles adoptées sur votre demande [art. 6, paragraphe 1, point b) du RGPD].

b) Répondre à vos demandes envoyées au moyen du formulaire de contact ;

Base juridique : exécution des mesures précontractuelles/contractuelles adoptées sur votre demande [art. 6, paragraphe 1, point b) du RGPD].

c) Exécution des obligations légales auxquelles le Responsable du traitement est soumis ;

Base juridique : exécution des obligations légales [art. 6, paragraphe 1, point c) du RGPD].

d) Nécessité de constater, d'exercer ou de défendre un droit en justice ou lorsque les autorités exercent leurs fonctions.

Base juridique : intérêt légitime [article 6, paragraphe 1, point f), du RGPD] / exécution des obligations légales [article 6, paragraphe 1, point c), du RGPD].

e) Effectuer des recherches/analyses statistiques sur des données agrégées ou anonymes, sans possibilité d'identifier le visiteur, dans le but de jauger le fonctionnement du site, de mesurer le trafic et d'évaluer la convivialité et l'intérêt du site (dans ce cas, les Responsables ne traitent pas les données).

4. DESTINATAIRES

Vos données à caractère personnel peuvent être partagées, pour les finalités spécifiées au point 3, avec :

a) les sujets nécessaires à la fourniture des services offerts par le site qui agissent en tant que Responsables autonomes ou sous-traitants du traitement ;

b) les personnes autorisées par le Responsable du traitement à traiter des données à caractère personnel, qui se sont engagées à respecter la confidentialité ou qui sont soumises à une obligation légale de confidentialité adéquate ;

c) les autorités judiciaires dans l'exercice de leurs fonctions, lorsque cela est requis par la réglementation applicable.

5. TRANSFERTS

Vos données à caractère personnel peuvent être transférées au sein de l'Union européenne ou bien à certains destinataires qui pourraient se trouver en dehors de l'Espace économique européen. Dans le deuxième cas, WEP garantit que vos données à caractère personnel seront traitées conformément à la réglementation applicable (article 44 et suivants du RGPD).

6. CONSERVATION DES DONNÉES

WEP traitera vos données à caractère personnel pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités spécifiées au point 3. De plus amples informations à propos de la durée de conservation des données à caractère personnel et des critères utilisés pour déterminer cette durée peuvent être obtenues en écrivant à dataprotection@wep.org.

7. VOS DROITS

Dans les limites de la réglementation applicable, vous pouvez exercer vos droits à tout moment vis-à-vis du Responsable en vertu des articles 15 - 22 du RGPD. En particulier : l'accès à vos données à caractère personnel, leur rectification ou leur effacement ou l'opposition à leur traitement, la limitation du traitement, ainsi que l'obtention dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, des données vous concernant.

Les demandes doivent être adressées sans formalité par courrier électronique à : dataprotection@wep.org.

Aux termes de la réglementation applicable, vous avez, dans tous les cas, le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente (Autorité de protection de données) si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel est contraire à la réglementation en vigueur.

8. MODIFICATIONS

La dernière actualisation de ce document date du 10.10.2023.

WEP se réserve le droit de modifier ou simplement d'actualiser, partiellement ou entièrement, sa teneur, notamment en raison de changements dans la réglementation applicable, en vous informant à propos de ces changements.





WEP.BE